

<http://clg-les-provinces-blois.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article581>

Certification PIX - Année 2024/2025

- Enseignement - PIX -



Date de mise en ligne : mercredi 23 avril 2025

Copyright © Collège Les Provinces Blois - Tous droits réservés

Certification PIX 3ème - Année 2024/2025

Depuis trois ans, la certification PIX est obligatoire pour les élèves de 3ème de collège.

L'obtention de la certification, bien qu'obligatoire, est sans incidence sur l'obtention du DNB.

Les élèves sont inscrits par l'établissement.

Les modalités de passation de la certification sont fixées par le chef d'établissement.

L'accès à la certification est possible pour un élève lorsqu'il a atteint **le niveau 1 dans chacune des 16 compétences et le niveau 3 dans au moins 3 compétences** avec un score moyen tournant autour des 250 PIX

Un certificat du niveau de maîtrise des compétences numériques est délivré par PIX. Aucun niveau précis n'est attendu, il s'agit d'attester uniquement du niveau atteint par l'élève.

L'accès à PIX est expliqué aux élèves de 3ème par des enseignants depuis la rentrée scolaire avec un premier **test de positionnement** dans le cadre des « **parcours de rentrée** » qui restent accessibles encore actuellement pour permettre aux élèves de s'entraîner à **la certification qui se déroulera au collège entre le 28 mai et le 7 juin 2025.**

Plusieurs campagnes de préparation ont été proposées aux élèves par les professeurs de technologie et les professeurs principaux des classes de 3ème. Un élève non certifiable est obligé de venir à l'examen et de rester deux heures dans la salle en vue de se préparer à l'épreuve de rattrapage qui aura lieu en fin d'année scolaire.